

ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN ASSISTANCE INFORMATIQUE

Introduction

Le questionnaire qui suit, comme les documents annexes, ont été élaborés par les Conseillers Numériques du Département, nouvelle instance récemment installée pour lutter contre la « fracture numérique ».

Ils sont déjà opérationnels au sein de l'association FLMC sise à Courcelles.

Le Conseil Municipal de La Chapelle Saint-André, en sa séance du 18 octobre 2021, a voté favorablement en faveur d'une telle diffusion dans le but de parvenir rapidement à une organisation plus localisée et qui réponde aux besoins de notre population.

Nous vous remercions d'attacher à vos réponses à ce questionnaire le détail approprié.

Pour le Conseil Municipal, Didier Vallens, 3ème adjoint, en charge de la Communication.

=====

Bonjour,

De nouveaux Conseillers Numériques France Services viennent d'être recrutés sur votre territoire. Ils interviennent sous la responsabilité opérationnelle de la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan et sont missionnés par le Conseil départemental et la Communauté de communes.

Ces Conseillers Numériques France Services vont pouvoir se déplacer sur le territoire pour aider toutes les personnes en difficulté avec les usages numériques.

Afin de nous aider à recenser et à identifier plus précisément les besoins des habitants sur chaque secteur, nous avons conçu ce petit questionnaire.

Merci de déposer vos réponses à cette enquête **avant le 15 décembre 2021** :

- à l'accueil de votre Mairie, physiquement et/ou par mail (mairie.lachappestandre@orange.fr)
- A l'espace social des Vaux d'Yonne a Clamecy

=====

Qu'est-ce qu'un Conseiller numérique France Services ?

Un Conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens.

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Des Conseillers Numériques France Services arrivent sur votre Communauté de communes

Ils ont pour mission de faciliter l'appropriation des usages numériques

Ce questionnaire est à rendre avant le 15 décembre 2021

L'informatique et vous

Quelle est votre commune ?

Souhaiteriez-vous être accompagné pour apprendre ou vous perfectionner ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

De quel équipement disposez-vous ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Smartphone
- Ordinateur fixe
- Ordinateur portable
- Tablette numérique
- Aucun

L'accompagnement

Quel type d'aide vous intéresserait ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Acquérir les bases en informatique
- Naviguer sur internet
- Se familiariser avec le traitement de texte et le tableur
- Créer et gérer ses contenus numériques
- Envoyer, recevoir et gérer son courrier électronique
- Utiliser un smartphone ou une tablette
(télécharger, installer et utiliser des applications)
- Utiliser les réseaux sociaux et les outils de communication (tchat, forum, visio...)
- Réaliser ses démarches en ligne

Avec quelle régularité ?

(Une seule réponse possible)

- Hebdomadaire
- Mensuel

Êtes vous mobile ?

(Une seule réponse possible)

- Oui
- Non

Vos disponibilités :

(Plusieurs réponses possibles)

- En journée
- En soirée

Souhaiteriez-vous être recontacté afin de mettre en place un accompagnement ?

- Oui
- Non

Vos coordonnées :

Nom, prénom :

Tel :

Mail :

Formulaire de consentement pour l'utilisation des données transmises

Les informations recueillies grâce à ce questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Conseil Départemental de la Nièvre (Service d'accompagnement au numérique) pour accompagner les personnes qui le souhaitent, à s'approprier les usages numériques quotidiens. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées, via les centres sociaux, les communautés de communes et les mairies, seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du Service d'accompagnement au numérique du Conseil Départemental.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données personnelles.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, en justifiant de votre identité, le Conseil départemental à l'adresse suivante : Mme la Déléguée à la Protection des Données – Hôtel du Département – 58039 NEVERS Cedex ou par courriel protectiondonnees@nievre.fr

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

◆ Je consens à la collecte de mes données personnelles dans le cadre de ce traitement

Date et signature